



COMMUNIQUÉ DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

LE RÉSEAU DES « SITES RIVIÈRES SAUVAGES » S'IMMERGE EN TERRES BRETONNES!

Réunion annuelle des gestionnaires des Rivières labellisées les 3 & 4 décembre 2018 à Belle Isle en Terre sur le Léguer

C'est à Belle Isle en Terre, sur le Léguer, dans les Côtes d'Armor, que se déroulera la troisième réunion annuelle du réseau des « Sites Rivières Sauvages labellisés ». Alors que 21 rivières Française sont désormais labellisées, les gestionnaires du label ainsi que les territoires vont se retrouver pour consacrer l'existence de ce réseau au sein d'une nouvelle association. Ils viendront également échanger les bonnes pratiques et les retours d'expériences.

Rivière pilote pour établir le label depuis 2009, le Léguer est emblématique des efforts de tout un territoire durant deux décennies pour faire ce cours d'eau, une rivière sauvage d'exception, récipiendaire du label « Site Rivières Sauvages) en octobre 2017. Cette reconnaissance était une première pour la Bretagne longtemps pointée du doigt pour ses marées vertes et ses eaux polluées. Il était donc tout naturel pour cette troisième réunion de se retrouver en Bretagne et de mesurer le chemin parcouru tout en traçant de nouvelles perspectives.

La création d'une association pour consacrer l'existence d'un réseau de gestionnaires et de territoires

Les rivières sauvages aujourd'hui, c'est un réseau qui regroupe 15 structures publiques et privés de divers horizons et des territoires ruraux : syndicats de rivières, scientifiques, Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux, conseils départementaux, Communautés de Communes, Fédérations départementales pour la Pêche, AAPPMA (s), ONG (s) de conservation, etc. Il devenait impératif de tous les réunir sous une seule bannière : le réseau des « sites rivières sauvages » labellisés, lieu d'échanges, d'expérimentations, d'expertise et de mutualisations des savoir-faire. L'objectif affiché est de fédérer les acteurs, structurer un réseau, favoriser les échanges entre acteurs publics et privés, scientifiques et gestionnaires, financeurs et techniciens. Autrement dit de poursuivre l'objectif de conservation et de préservation des ultimes rivières joyaux de notre pays, qui représentent à peine 1 % des cours d'eau français. L'association sera un interlocuteur de poids auprès des institutions françaises et pourra développer le réseau en Europe en partenariat avec d'autres associations et ONG.

La consolidation des avancées pour un label européen dès 2019

Car l'adaptation européenne du label, s'est poursuivie en 2018 avec les premiers tests de la grille de critères sur des rivières pilotes européennes. Les bassins testés sont en **Irlande** dans le comté de Mayo, l'Owenduff, en **Slovénie**, la Soca ; et en **Espagne**, l'Artikutza et, en partenariat avec les **WWF de l'Arc Alpin**, le Lech en Autriche, l'Ammer en **Allemagne** et la Chamuera en **Suisse**.

Informations pratiques (détails du programme en pièce jointe)

- Accueil lundi à partir de 12 h à Belle Isle en Terre à la salle polyvalente, (Route Nationale)
- 14 h 30/15 h visite du Léguer à Kernansquillec, site de l'ancien barrage arasé et du site des Papéteries Vallée
- Retour en salle vers 17H, travail 17 h -18 h 30.
- 19 h 30 repas en commun Echanges, soirée conviviale entre amis des rivières sauvages, tour de table, projets commun, etc.
- Mardi matin 9 h 12 h 30 travail en salle.
- Mardi après-midi 14 h 16 h 15 travail en salle.
- Fin du programme 16 h 30.

Le Label « Site Rivières Sauvages »



Le label « Site Rivières Sauvages » est fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains. Il a un double objectif : reconnaitre la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées ; honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire. Désormais porté par Le réseau des Rivières Sauvages et le Fonds de dotation pour la Conservation des Rivières Sauvages, il se base sur 47 critères contrôlés par l'AFNOR. 21 rivières sont

aujourd'hui labellisées : le Léguer et son affluent le Guic, l'Artoise, La Valserine, la Dorches et la Vézéronce, la Beaume et l'affluent la Drobie, le Taravo, le Nant Bénin, La grande Leyre, la Pic et la Gioune, le Fangu, le Travu, La Clue d'Amen, le vallon du Cante et le Cians, la Roudoule, l'Estéron et le Galeizon.

Contacts

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages 8 rue Crozatier 43 000 Le Puy-en-Velay - Tél. 04 71 05 57 88 Coordination du programme national : Denis Caudron : 06 85 31 40 06 Chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse : Mélanie Taquet : 06 01 45 47 01 www.rivieres-sauvages.fr

